



Wicht Jean-Daniel, de Weck Antoinette

Le canton de Fribourg entend-il soutenir véritablement les énergies renouvelables ?

Cosignataires : 12

Réception au SGC : 25.06.21

Transmission au CE : *02.07.21

Dépôt et Développement

L'éolien a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps dans notre canton. Pourquoi un tel engouement des fournisseurs d'électricité pour cette énergie renouvelable qui, dans notre canton comme partout en Suisse, faute de vent, délivre un faible rendement variant entre 8 et 18 % alors que l'on atteint 100 % en mer du Nord ? Dès lors, pourquoi investir autant d'argent dans cette énergie alors que nous avons d'autres énergies renouvelables encore sous-exploitées ? Le fort potentiel de subventions de la Confédération et le profit possible motivent-ils peut-être les fournisseurs d'énergie à aller dans le sens du vent !

Il y a plus de 20 ans que l'on parle du bois-énergie et pourtant à peine 50 % de son potentiel est exploité actuellement. Pourtant, groupe E a construit, avec la collaboration de plusieurs communes fribourgeoises, des centrales de chauffage à distance avec cette source d'énergie intéressante car la matière première est là.

Maintenant, l'installation de panneaux photovoltaïques est proposée par différents fournisseurs locaux dont groupe E. Quel est l'intérêt toutefois pour ce dernier de proposer la couverture totale d'un toit avec des panneaux photovoltaïques qui produiront une énergie renouvelable à plus de 12 ct par kWh alors que groupe E peut se fournir pour moins de 4 ct par kWh sur le marché européen d'électricité ? Comment motiver un propriétaire d'immeuble à installer plus de panneaux que nécessaire pour ses propres besoins lorsqu'on lui rachète le surplus d'électricité produit à seulement 8 ct le kWh ? De plus, ce prix pourrait tomber à 4 ct le kWh avec la prochaine libéralisation du marché de l'électricité. Ce sont les mêmes raisons économiques qui font que, dans le cadre d'un contracting, le toit d'une usine ou d'un bâtiment administratif ne sera jamais totalement couvert par des panneaux photovoltaïques. L'autoconsommation sera en effet trop faible pour que le modèle d'affaire soit rentable pour le fournisseur d'électricité.

Si notre canton veut atteindre ses objectifs en matière de développement durable, il est important de corriger cette stratégie afin d'y renforcer les énergies renouvelables par des solutions qui permettront d'encourager efficacement les propriétaires d'immeubles.

Dès lors, les postulants demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport qui devra notamment répondre aux questions suivantes :

1. Comment entend-il augmenter rapidement la part des énergies renouvelables que sont le bois énergie et le photovoltaïque dans notre canton ?
2. Quel pourrait être le modèle d'affaire qui permettrait de renforcer la compétitivité de ces énergies renouvelables pour pallier les coûts de production de ces sources d'énergie plus élevés par rapport au prix de l'électricité sur le marché européen ?
3. Y a-t-il encore un potentiel de développement de l'énergie hydraulique dans notre canton ?
4. D'autres sources d'énergie renouvelables pourraient-elles être développées dans notre canton (par exemple : chaleur des réseaux d'eaux usées) ?

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).